



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

PLAN N° 586

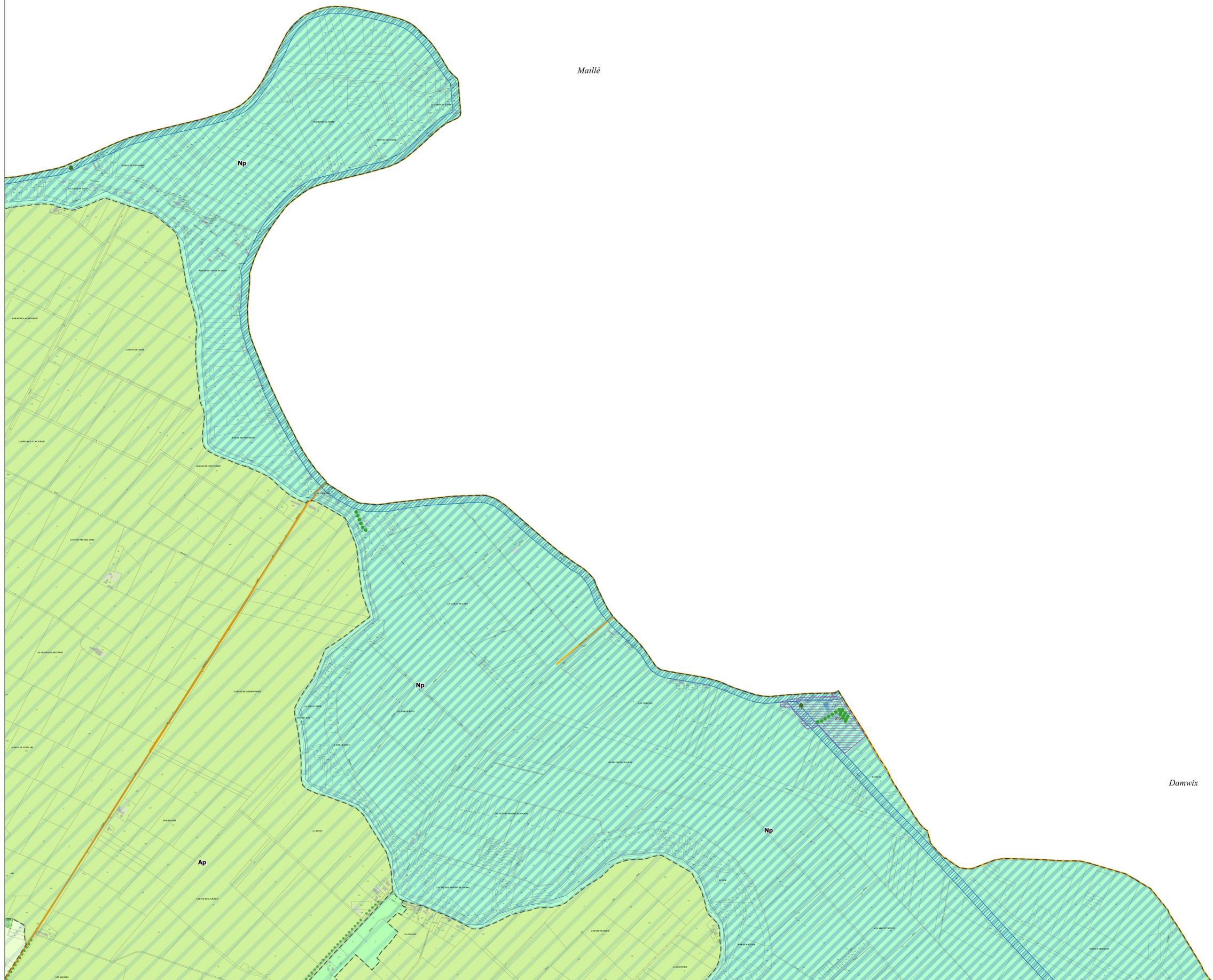


## RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° 586	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
<b>ECHELLE 1/5000</b>	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
<b>CONCEPTION:</b> Aster Urbanisme - urbanisme et architecture 2 Avenue de la République, 17000 LA ROCHE	<b>DESIGN:</b> URBISIC Cartographie 20 TER Avenue de Guesnes, 17000 ANNECY	<b>FONDS CADASTRAL:</b> Calculé par EDGEO - Juin 2019 Détail de l'Etat des lieux Détail des parcelles cadastrées MAJ 01/01/2021	

- Légende**
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
  - Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
  - Np : Zone naturelle protégée
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - Zone fréquemment inondée
  - Zone exceptionnellement inondée
  - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- HABILLAGES DU PLAN**
- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N° Libellé  
273 Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Commune  
LA RONDE